

ADREA
mutuelle

— une mutuelle du —

GROUPE
AÉSIO

COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
ÉQUILIBRES
PRO

#ChaqueJourÊtreBien

C'est pouvoir optimiser
les garanties santé de ses salariés

adrea.fr



santé · prévoyance · épargne · retraite



LE CONTRAT SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Le cahier des charges du contrat solidaire et responsable impose des obligations et des restrictions de prise en charge par les contrats de complémentaire santé.

- La prise en charge de l'intégralité du ticket modérateur et du forfait journalier hospitalier, sans limitation de durée,
- L'encadrement de la prise en charge en optique (planchers et plafonds),
- Le plafonnement de la prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins n'adhérant pas au contrat d'accès aux soins.

POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT SANTÉ SOLIDAIRE ET RESPONSABLE ?

- Le caractère responsable du contrat est une des conditions pour bénéficier des exonérations de charges sociales et fiscales propres au régime complémentaire santé collectif et obligatoire.
- La couverture minimum de complémentaire santé des salariés, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2016, doit être "responsable".
- Les cotisations des contrats responsables sont soumises à un taux réduit de taxes (TSA à 13,27% contre 20,27% pour les contrats non-responsables).

LE SAVIEZ-VOUS ?

ADRÉA Mutuelle vous accompagne dans la **prévention des risques professionnels** avec un plan personnalisé.

Un conseiller unique, de la mise en place au suivi de vos régimes, en matière de protection sociale

Pour répondre à ces obligations, ADRÉA Mutuelle propose sa gamme ÉQUILIBRES PRO avec notamment la garantie STEP (garantie responsable), conforme au panier de soins requis.

Contactez nos experts pour analyser votre situation et optimiser la protection sociale de vos salariés.

Sélectionnez votre garantie



La gamme ÉQUILIBRES PRO vous offre un large choix de combinaisons, de la garantie de base à la garantie la plus élevée. La garantie que vous choisissez servira de socle commun pour la couverture des salariés de votre entreprise.

Construisez votre socle parmi les modules suivants, selon des combinaisons définies (hormis STEP) :

MODULE HOSPITALISATION :

Choisissez le niveau de remboursement qui convient à votre entreprise du niveau 1 au niveau 4.

MODULES SOINS MÉDICAUX COURANTS ET OPTIQUE-DENTAIRE-APPAREILLAGE :

Pour chacun de ces deux modules, choisissez un niveau identique, un niveau directement inférieur ou un niveau directement supérieur au niveau choisi pour le module Hospitalisation.



La **garantie STEP** est conçue spécialement pour répondre à la loi de sécurisation de l'emploi et couvrir ainsi le **panier de soins minimal requis**.

		GARANTIE MINIMALE								
		STEP	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4				
HOSPITALISATION										
Frais de séjour : pour les établissements non conventionnés, dans la limite du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale.		100%	150%	200%	300%	400%				
Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM ► Honoraires : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique, et autres actes pratiqués en hospitalisation		100%	130%	180%	200%	200%				
Praticiens ayant adhéré à un DPTM ► Honoraires : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique, et autres actes pratiqués en hospitalisation		100%	150%	200%	300%	400%				
Participation assuré : pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €		FR	FR	FR	FR	FR				
Forfait journalier hospitalier		FR	FR	FR	FR	FR				
Chambre particulière avec nuitée : hors ambulatoire. Dans la limite des tarifs signés par convention.		Néant	60 €/jour	70 €/jour	80 €/jour	100 €/jour				
Chambre particulière en chirurgie ambulatoire (sans nuitée) avec actes de chirurgie et d'anesthésie : hors box d'hospitalisation (structure ouverte pouvant être individualisée).		Néant	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour				
Frais d'accompagnant : hors ambulatoire. Nuitées, repas pour un accompagnant sur présentation de factures dédiées à la restauration ou à l'hébergement. Frais maisons de parents pour enfant hospitalisé. Versés sous condition que l'hospitalisé soit inscrit au contrat. Durée limitée à 60 jours par année civile sauf en Chirurgie et Maternité illimitée.		Néant	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour	60 €/jour				
Transports prescrits remboursés par le RO		100%	100%	100%	100%	100%				
SOINS MÉDICAUX COURANTS				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4			
Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM ► Consultations, visites des médecins généralistes et spécialistes		100%	130%	180%	200%	200%				
Praticiens ayant adhéré à un DPTM ► Consultations, visites des médecins généralistes, spécialistes et sages-femmes		100%	150%	200%	300%	400%				
Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM ► Actes techniques médicaux, actes de chirurgie et d'anesthésie pratiqués au cabinet du médecin		100%	130%	180%	200%	200%				
Praticiens ayant adhéré à un DPTM ► Actes techniques médicaux, actes de chirurgie et d'anesthésie pratiqués au cabinet du médecin		100%	150%	200%	300%	400%				
Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM ► Actes d'imagerie (radiographie, scanner,IRM,...) - Échographie ou doppler		100%	130%	180%	200%	200%				
Praticiens ayant adhéré à un DPTM ► Actes d'imagerie (radiographie, scanner,IRM,...) - Échographie ou doppler		100%	150%	200%	300%	400%				
Actes d'imagerie non remboursés par le RO		Néant	50% FR limité à 100 €/année civile	70% FR limité à 100 €/année civile	90% FR limité à 100 €/année civile	FR				
Participation assuré : pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €		FR	FR	FR	FR	FR				
Examens de biologie médicale		100%	150%	200%	300%	400%				
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues		100%	100%	120%	140%	160%				
Cures thermales remboursées par le RO : soins, transport, hébergement, remboursés par le RO		65%	100%	100%	100%	100%				
PHARMACIE										
Pharmacie à 65%, 30% et 15%		100%	100%	100%	100%	100%				
OPTIQUE • DENTAIRE • ACOUSTIQUE				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4			
OPTIQUE										
Lentilles prescrites remboursées par le RO		100%	100% + 100 €	100% + 140 €	100% + 180 €	100% + 200 €				
Lentilles prescrites non remboursées par le RO y compris produits d'entretien		Néant	100 €	140 €	180 €	200 €				
Traitement correctif de la vision : forfait par année civile, par oeil		Néant	300 €	400 €	500 €	600 €				
Autres prestations sur verres remboursées par le RO : prismes et filtres		100%	100%	100%	100%	100%				
La période de référence porte sur les mois précédant l'acquisition du nouvel équipement	ADULTE - Limité à 1 monture et 2 verres sur 2 ans (de date à date) pour les adultes (plus de 18 ans : âge apprécié à la date des soins) sauf changement de dioptrie, limité à 1 monture et 2 verres sur 1 an (de date à date).									
	Monture : forfait par monture	60% + 30 €	60% + 70 €	60% + 110 €	60% + 130 €	60% + 150 €				
	Verres simples (uni-focaux faible et moyenne correction) : forfait par verre	60% + 35 €	60% + 45 €	60% + 65 €	60% + 85 €	60% + 160 €				
	Verres complexes (uni-focaux forte correction et progressifs hors hyper complexe) : forfait par verre	60% + 85 €	60% + 90 €	60% + 130 €	60% + 170 €	60% + 300 €				
	Verres hyper complexes (progressifs forte correction) : forfait par verre	60% + 85 €	60% + 90 €	60% + 130 €	60% + 170 €	60% + 350 €				
	ENFANT - Limité à 1 monture et 2 verres sur 1 an (de date à date) pour les enfants (moins de 18 ans : âge apprécié à la date des soins).									
	Monture : forfait par monture	60% + 30 €	60% + 40 €	60% + 80 €	60% + 100 €	60% + 150 €				
	Verres simples (uni-focaux faible et moyenne correction) : forfait par verre	60% + 35 €	60% + 35 €	60% + 55 €	60% + 75 €	60% + 160 €				
	Verres complexes (uni-focaux forte correction et progressifs) : forfait par verre	60% + 85 €	60% + 85 €	60% + 85 €	60% + 85 €	60% + 300 €				
	DENTAIRE - Seuls les actes répertoriés à la CCAM peuvent faire l'objet d'un remboursement de la mutuelle.									
Consultations, soins, radiographies		100%	150%	200%	250%	300%				
Inlays, onlays		100%	150%	380%	460%	540%				
Prothèses dentaires (dents non visibles : molaires) et orthodontie remboursées par le RO		125%	200%	300%	400%	500%				
Prothèses dentaires (dents visibles : incisives, canines et prémolaires) Prothèses amovibles résine ou châssis métallique - Bridges et prothèses sur implant		125%	300%	380%	460%	540%				
Soins, prothèses, parodontologie non remboursés par le RO : forfait par année civile		Néant	Néant	200 €	300 €	400 €				
Orthodontie non remboursée par le RO		Néant	Néant	400 €	500 €	600 €				
Implantologie : forfait par année civile		Néant	Néant	200 €	500 €	800 €				
PROTHÈSES • ACOUSTIQUE • APPAREILLAGE										
Appareillage - Orthopédie		100%	200%	250%	300%	350%				
Prothèses auditives : achat, entretien et réparation. Forfait par année civile, par oreille.		100%	100% + 300 €	100% + 400 €	100% + 500 €	100% + 600 €				
Prothèses capillaires (suite traitement de chimiothérapie), implants mammaires (suite mastectomie, cancer du sein)		100%	200%	250%	300%	350%				
NAISSANCE										
Prime de naissance ou d'adoption : versée une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance.		Néant	200 €	200 €	200 €	200 €				
ADRÉA ASSISTANCE dans le cadre des services associés à la garantie : voir notice d'information Assistance. Tous les actes de prévention pris en charge par le RO sont remboursés à 100% BR		✓	✓	✓	✓	✓				

RO = Régime Obligatoire - FR = Frais Réels - DPTM = Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée - BR = Base de Remboursement (Tarif officiel Assurance Maladie)
Les pourcentages exprimés dans ce tableau s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins. Ces pourcentages incluent le remboursement de la Sécurité sociale.

Renforcez

votre garantie

RENFORT BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION

Votre garantie ÉQUILIBRES PRO peut être complétée par **un renfort bien-être et prévention.**

En cas de souscription du Renfort, il s'applique à titre obligatoire à toutes les personnes bénéficiaires de la garantie ÉQUILIBRES PRO :

	RO	ADRÉA MUTUELLE
PRÉVENTION ET ARRÊT DES DÉPENDANCES		
Prévention Sida : préservatifs. Arrêt des dépendances (tabac, alcool, drogues) : achat de produits de substitution, médicaments, sevrage prescrit par le RO, alcoologues, tabacologues, toxicologues, cures et post-cures. Arrêt du tabac prescrit : traitement délivré en pharmacie remboursé ou non par le RO et acupuncteurs (praticiens titulaires d'un diplôme d'État reconnu dans leur spécialité et inscrits au répertoire ADELI). Cigarette électronique exclue. Forfait par année civile.	150 € par année civile pour Arrêt du tabac prescrit	150 €
MÉDECINES NON REMBOURSÉES PAR LE RO (praticiens titulaires d'un diplôme d'état reconnu dans leur spécialité et inscrits au répertoire ADELI)		
Podologues, pédicures, nutritionnistes, diététiciens, psychologues, sexologues, sophrologues. Forfait par année civile.	Néant	150 €
MÉDECINES DOUCES (praticiens titulaires d'un diplôme d'état reconnu dans leur spécialité et inscrits au répertoire ADELI)		
Ostéopathes, chiropracteurs, cryothérapies, homéopathes, acupuncteurs, naturothérapeutes, auriculothérapeutes, phytothérapeutes. Forfait par année civile.	Néant	150 €
ÉQUIPEMENT ASTHME, ALLERGIES ET AIDES RESPIRATOIRES		
Équipement de literie anti-acarien, médicaments préventifs prescrits non remboursés par le RO Compléments sur les aides respiratoires. Forfait par année civile.	Néant	150 €

RO = Régime Obligatoire

SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ SURCO'ADRÉA

En complément de la garantie que vous aurez choisie, vos collaborateurs peuvent désormais, **à titre individuel, souscrire une garantie surcomplémentaire**, la SURCO'ADRÉA. Au sein d'une même famille, **il est possible de choisir jusqu'à trois niveaux de garantie différents.**

**EXCLUSIVITÉ
ADRÉA
INCLUS DANS
TOUTES NOS
GARANTIES
SURCO'ADRÉA**

**JUSQU'À
2 500 € D'AIDE
FINANCIÈRE
EN CAS DE
MALADIE
GRAVE***

**Maladies graves : Cancer, Accident vasculaire cérébral non traumatique, Infarctus du Myocarde, Maladie des artères coronaires, Greffe d'organe, Insuffisance rénale terminale, Maladie de Parkinson évoluée, Brûlures majeures, Maladie d'Alzheimer et autres démences organiques, Sclérose en plaques invalidante.*

Services

inclus dans votre garantie



médecindirect

à vos côtés, où que vous soyez

Service de consultation médicale à distance accessible 7j/7, 24h/24, 100% confidentiel et sécurisé. MédecinDirect permet de bénéficier d'une consultation médicale à distance avec diagnostic et ordonnance, si nécessaire. Ce service est gratuit*.

DES SOINS DE QUALITÉ EN OPTIQUE AUDIO ET OSTÉO

ADRÉA Mutuelle, partenaire des **réseaux de soins KALIVIA (opticiens, audioprothésistes) et**



KALIXIA (ostéopathes), vous permet de bénéficier de **conseils d'experts et d'équipements de qualité** grâce au sérieux et au professionnalisme de près de 9 000 centres partenaires agréés.

LA PRÉVENTION ADRÉA : UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR VOTRE ENTREPRISE

Pour vous accompagner dans votre rôle social, nous construisons ensemble le parcours prévention qui répond à vos besoins spécifiques. Aujourd'hui plus que jamais, **motiver et fidéliser ses salariés avec des actions de prévention dédiées, c'est optimiser la performance de son entreprise.**

AÉSIO ASSISTANCE : UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Pour mieux **protéger et accompagner** vos collaborateurs dans les moments difficiles, ADRÉA Mutuelle propose des services pratiques **7j/7, 24h/24**, (aide-ménagère, garde d'enfants...).

CANDIDATURE SPONTANÉE : UN SERVICE INNOVANT POUR RECRUTER ASTUCIEUSEMENT

Pour **optimiser et faciliter le recrutement**, ce service innovant et totalement gratuit met en relation des entreprises qui recrutent et des particuliers à la recherche d'un emploi, le tout sur une zone géographique définie et un secteur d'activité donné.

S'engager

Acteur majeur de la protection sociale, **ADRÉA Mutuelle** s'engage chaque jour aux côtés des entreprises et de leurs salariés.

Notre priorité est de vous assurer des soins de qualité et de garantir à tous une protection santé optimale au meilleur prix.

En initiant une démarche responsable, **ADRÉA Mutuelle** invite chacun à être acteur de sa propre santé et solidaire d'un système de soins qu'il faut préserver.

Pour en savoir plus sur nos offres de protection sociale, votre conseiller ADRÉA Mutuelle vous accompagne au **0 969 397 039** (appel non surtaxé) conseil.entreprise@adreamutuelle.fr

ADRÉA ET LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

- ADRÉA Mutuelle est l'un des principaux acteurs mutualistes interprofessionnels adhérant à la Mutualité Française (FNMF).
- 1^{er} mouvement d'utilité sociale en santé et en protection sociale, la FNMF représente plus de 38 millions de personnes protégées sur le territoire national.

ADRÉA ET LE GROUPE AÉSIO

ADRÉA s'unit à APRÉVA et EOVI MCD au sein du groupe AÉSIO autour d'une même volonté : créer une mutuelle « nouvelle génération » dont la raison d'être est d'accompagner les personnes pour leur permettre de vivre mieux et en meilleure santé, pour longtemps.

Plus de **12 000**

entreprises adhérentes, de la petite entreprise au grand groupe

46 M€

de chiffre d'affaires en prévoyance, épargne, retraite (hors taxes)

Plus d'**1M**

de personnes protégées par ADRÉA mutuelle

593 M€

de chiffre d'affaires en santé (hors taxes)

Un ratio de plus de **300%**

de marge de Solvabilité II

Plus de **130 000**

professionnels indépendants

Plus de **90**

agences de proximité

Chiffres au 31/12/2017